

Le président de l'enquête de Grenfell Tower récolte des avis sur les Termes de Référence de l'enquête

Le 15 juin 2017, la Première Ministre a annoncé qu'il y aurait une Enquête Publique sur l'incendie de Grenfell Tower survenu la veille. Elle a depuis annoncé que l'enquête allait être présidée par Sir Martin Moore-Bick.

Les enquêtes publiques servent à enquêter sur des problèmes publics graves et permettent l'analyse précise des décisions et des événements. Des règles déterminent la manière dont une enquête publique fonctionne, elles sont définies dans le texte de loi relatif suivant : [Inquiries Act 2005](#).

Les enquêtes publiques sont différentes des enquêtes judiciaires. Une enquête judiciaire est conduite en parallèle par la *Metropolitan Police*, séparément de l'enquête publique. L'enquête publique n'aboutira pas en elle-même à des poursuites pénales : son but est de fournir des faits et des recommandations au Gouvernement et autres autorités. Les conclusions de cette enquête pourront éventuellement servir aux personnes responsables de décider des poursuites devraient être engagées. Si, au cours de l'enquête, des activités criminelles sont relevées, l'information sera transmise immédiatement auprès des autorités qualifiées.

L'enquête sur Grenfell Tower a pour objectif de s'assurer des causes de la tragédie et que l'on puisse en tirer une leçon. Pour cela, l'enquête va devoir examiner toutes les circonstances pertinentes qui ont conduit à, et qui entourent, l'incendie de Grenfell Tower, la façon dont celui-ci s'est propagé et ses effets sur les résidents. Cela signifie, bien entendu, que la situation doit être considérée bien au-delà de la conception, la construction et la modification du bâtiment en lui-même. Cela signifiera que le rôle des autorités publiques concernées et des contractuels sera considéré, ainsi que leur degré d'implication dans l'application et le respect des lois concernées. Cela signifiera que les arrangements mis en place localement pour s'occuper d'urgences de cette sorte seront inspectés, ainsi que la façon dont les problèmes et les inquiétudes exprimés par les résidents locaux ont été gérés. Cette liste n'est pas exhaustive.

L'étendue et les limites d'une enquête publique sont définies par ses termes de référence. Les termes de référence n'ont pas encore été déterminés. La Première Ministre a demandé à l'équipe chargée de l'enquête d'effectuer une consultation publique sur les termes de référence et d'émettre des recommandations sur ce qu'ils devraient englober. Le Président recherche de ce fait des avis sur ce que devraient couvrir les termes de référence pour l'enquête sur l'incendie de Grenfell. Il veut entendre le témoignage de tous ceux qui ont été directement affectés par l'incendie, ou bien ceux qui sont susceptibles d'être impliqués dans la recherche de l'enquête, mais ne restreint pas la consultation à ces personnes seulement.

L'enquête va se dérouler en deux phases, incluant un rapport temporaire qui sera publié le plus rapidement possible.

Il y aura un ensemble de réunions sur les deux prochaines semaines pour écouter les familles des victimes, les survivants et toute autre personne concernée pour récolter leur perception. Des informations seront mises à leur disposition au moment et à l'endroit de ces réunions. Il est possible de soumettre un autre point de vue par écrit par lettre adressée à : Grenfell Tower Inquiry, Royal Courts of Justice, Strand, London WC2A 2LL, ou bien par email au : contact@grenfelltowerinquiry.org.uk, pas plus tard que la fin de la journée du 14 juillet 2017.

Le Président espère que ceux qui soumettent leurs points de vue comprendront la nécessité d'une échéance aussi proche. Il ne peut pas commencer à recueillir des preuves jusqu'à ce qu'il reçoive les termes de référence. Naturellement, il veut faire cela le plus rapidement possible. Il ne sera pas possible de répondre à chacune des propositions écrites, mais leur réception sera accusée et tous les points de vue fournis avant l'échéance seront pris en considération.

Le Président est ouvert à toute suggestion ou point de vue. Les questions suivantes peuvent être utilisées comme guide mais ne sont pas restrictives.

- Selon vous, qu'est-ce que l'enquête devrait couvrir ?
- Quels types de preuves pensez-vous essentiels à l'enquête ?
- Qu'est-ce que les responsables de l'enquête devraient traiter dans le rapport temporaire ? Qu'est-ce qui devrait être laissé pour le rapport final, afin que le rapport temporaire soit publié rapidement ?
- Souhaiteriez-vous être informé(e) de l'avancée du travail des enquêteurs ? De quelle manière souhaiteriez-vous être contacté(e) ?

Les termes de référence peuvent, d'après les recommandations du Président, être modulés par la Première Ministre au cours de l'enquête, si cela semble nécessaire.

L'EQUIPE DE L'ENQUETE PUBLIQUE DE GRENFELL TOWER
04/07/2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les enquêteurs de Grenfell Tower cherchent des points de vue sur leur travail

Les résidents affectés par l'incendie de Grenfell Tower et toute autre personne concernée sont à ce jour invités à aider à bien définir le travail de l'équipe chargée de l'enquête publique pour l'incendie.

Le Président de l'enquête a lancé une consultation sur les termes de référence qui détermineront ce que les enquêteurs traiteront.

N'importe qui peut soumettre son point de vue en ligne ou par écrit. Le document consultatif est disponible [ICI](#). Les enquêteurs souhaiteraient entendre particulièrement ceux qui ont été affectés par l'incendie et ils organiseront plusieurs réunions avec des groupes-clés. Des détails supplémentaires sur ces réunions seront publiés dans les jours qui arrivent.

Le Président de l'enquête, Sir Martin Moore-Bick, étudiera toutes les suggestions reçues lors de la définition des termes de référence. Il émettra ensuite des recommandations auprès de la Première Ministre, qui prendra la décision finale sur les termes de référence.

Sir Martin Moore-Bick s'est exprimé :

« Je suis déterminé à établir les faits complets liés à l'incendie, afin de comprendre ses causes et d'empêcher à tout prix à l'avenir que de telles tragédies puissent se passer.

Pour produire un rapport utile le plus rapidement possible, le cadre de l'enquête doit être dirigé en premier lieu sur la tragédie en elle-même, mais je précise clairement que je veux prendre en compte une grande variété de preuves, y compris sur le rôle des autorités publiques concernées et des entrepreneurs, pour qu'ils puissent m'aider à répondre à d'importantes questions.

De ce fait, je veux obtenir les points de vue des personnes qui ont été directement affectées par l'incendie et toute autre personne impliquée afin de définir la tournure que prendra le travail des enquêteurs et les questions auxquelles nous devrions répondre. »

Toutes les suggestions doivent être faites auprès de l'équipe responsable de l'enquête au plus tard à 18 h le 14 juillet 2017.

Ces suggestions doivent être envoyées sur contact@grenfelltowerinquiry.org.uk ou par voie postale à Grenfell Inquiry Team, Royal Courts of Justice, Strand, London WC2A 2LL.

Les journalistes peuvent contacter l'équipe médias de l'enquête au 07736 485970 ou sur media@grenfelltowerinquiry.org.uk